



## DISPOSITION POUR LA COURSE

Conforme au règlement des courses hors stade (Loi du 23 mars 1999)



L'épreuve est ouverte à tous : licenciés F.F.A., ou FFTRI et non licencié titulaire d'un certificat médical de non contre-indication de la course à pied en compétition, et ouvert aux handisports.

**(A partir de la catégorie CADET né(e) en 2002.2003**

Le parcours relie les communes de Châteaubriant à Rougé par la voie verte (Ancienne voie ferrée goudronnée) pour un kilométrage total de **12 Kms 500**.

**Une navette effectuera la liaison Rougé-Châteaubriant**  
**La première à 8 H 00, la dernière à 8 H 30**

**Le départ** aura lieu à **9 h 30**.

**L'arrivée** se fera rue du stade à Rougé. (douches disponibles sur place).

**Dossards** : à partir de 7 heures 30, parking du magasin Carrefour market Châteaubriant

**Ravitaillement** : à mi-course à hauteur de l'ancienne gare de Ruffigné et à l'arrivée

**Circulation** : gérée et contrôlée par les commissaires de course. Aucun véhicule à moteur d'accompagnement n'est autorisé (sauf sécurité et santé). Un vététiste ouvrira la course et fermera le dispositif.

### **Récompenses :**

Bons d'achat et coupes aux trois premiers Hommes et Femmes du classement scratch.  
Coupes aux premiers Homme et Femme de la catégorie Seniors ainsi qu'à l'équipe classée première du Challenge Inter Entreprise.  
Paniers garnis ou lots aux premiers Homme et Femme des autres catégories.  
Un tee shirt technique à tous les concurrents « Finischer »

**Challenge Inter-Entreprise sur 3 coureurs classés** (Homme ou Femme employé par l'entreprise). A spécifier lors de l'inscription.

Les coureurs participent à la compétition sous leur entière responsabilité et ne peuvent rendre responsables les organisateurs pour d'éventuelles défaillances physiques pouvant survenir le jour de la course.

Le jour de l'épreuve, le concurrent devra présenter sa licence et une pièce d'identité ou donner la photocopie du certificat médical de **non-contre indication à la pratique de la course à pied en compétition**

### UTILISATION D'IMAGES

Les compétiteurs autorisent expressément les organisateurs de la course ainsi que leurs ayants droits tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation de la course de la Voie Verte, et sur tous supports y compris les documents promotionnelles et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi.

*En partenariat avec l'E.A.C. Castelbriantais*

### Règlement du Run & Bike découverte

- Le Run & Bike découverte se déroulera le Dimanche 23 Juin 2019 entre Châteaubriant et Rougé sur le Tracé de la course de la voie verte.
- La distance à parcourir sera de 12,500 kms.
- Le départ sera donné à 9h00 heures devant la Mairie de Rougé.
- Pour des raisons de sécurité, les cyclistes attendront les coureurs à pied 1km en aval du départ.
- Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire
- Les concurrents devront présenter un certificat médical de **non-contre-indication à la pratique du Run& Bike en compétition.**
- Le Run & Bike est ouvert à tous. (A partir de l'âge de 14 ans. né(e) en 2005)
- Le Run & Bike de la voie verte est une course composée de deux coureurs. Un coureur à pied et un VTTiste qui restent ensemble tout le parcours.
- Les relais sont libres.
- Le VTT est passé de mains en mains.
- Le port du casque homologué est obligatoire pour les deux concurrents.
- Le port du dossard est obligatoire sur l'avant du corps pour les deux concurrents.
- Les accompagnateurs ou les aides extérieures sont interdits.
- Les concurrents s'engagent à respecter le code de la route.
- Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours. Ils sont tenus de respecter les lieux traversés.
- Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser leurs images pour la communication de l'épreuve.
- Les décisions prises par le jury des commissaires seront sans appel.
- En cas de non-participation, aucun remboursement ne sera fait par le club organisateur.
- En cas d'empêchement majeur, le club organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.
- Inscription et retrait des dossards à compter de 7h30. (Inscription majorée de 2€ par personne)
- Inscription sur place jusqu'au départ de la course.